

Scènocéan17

école de théâtre - atelier d'écriture

Saint-Palais-sur-mer

FICHE D'INSCRIPTION

année scolaire 20.. / 20..

représentant légal :

Nom : _____ Prénom : _____

adresse : _____

code postal : _____ Ville : _____

tel : _____

adresse mail : _____

élève 1 :

Nom : _____ Prénom : _____

date de naissance : _____

pratique : _____ durée hebdomadaire : _____

droit d'entrée : _____ tarif trimestriel : _____

élève 2 :

Nom : _____ Prénom : _____

date de naissance : _____

pratique : _____ durée hebdomadaire : _____

droit d'entrée : _____ tarif trimestriel : _____

élève 3 :

Nom : _____ Prénom : _____

date de naissance : _____

pratique : _____ durée hebdomadaire : _____

droit d'entrée : _____ tarif trimestriel : _____

élève 4 :

Nom : _____ Prénom : _____

date de naissance : _____

pratique : _____ durée hebdomadaire : _____

droit d'entrée : _____ tarif trimestriel : _____

Je reconnais avoir pris connaissance et accepté le règlement intérieur ainsi que les tarifs de l'école scènocéan17 pour l'année scolaire. Je donne mon accord pour la prise de photographie et vidéo de mon/mes enfant(s).

signature du représentant légal :

fait à : _____

le : _____

jour souhaité : _____ horaire souhaité : _____

Scènocéan17

Ecole de théâtre – Atelier d'écriture

tel : 06 99 40 46 81

site internet : scenocean17.com

facebook / instagram : scenocean17

règlement intérieur :

Article 1 : L'inscription au cours de théâtre est un engagement pour l'**année scolaire entière**. Il pourra être accepté des désistements pour raisons personnelles, après que le professeur ait été **informé par écrit**.

Article 2 : Les élèves doivent s'acquitter d'une participation financière dont le montant est joint au règlement. Tout trimestre commencé est un trimestre dû. Les cotisations seront encaissées par le trésorier, soit en chèque à l'ordre de : scénocéan17, soit par virement, soit en numéraire. Un reçu sera remis contre chaque paiement, chèque et espèce .

Article 3 : Les cours seront dispensés au centre culturel Boris Vian, 28, avenue de Verdun à Saint-Palais-sur-mer.

Article 4 : L'inscription engage l'élève à assister à tous les cours, à participer aux actions de l'établissement, à respecter la discipline et à se conformer au règlement intérieur.

Article 5 : Le professeur est responsable des élèves uniquement pendant les heures de cours. L'école, ni le professeur ne pourra être tenu responsable d'accident ou incident survenu avant ou après les cours, à l'intérieur comme à l'extérieur de l'établissement.

Article 6 : Les parents sont responsables des dégradations commises par leurs enfants aux bâtiments, mobiliers , instruments et matériel divers de l'établissement.

Tarifs des cours Année scolaire 2020 / 2021 :

Droit d'inscription :

	Résident de St Palais/mer	Hors commune
Cotisation individuelle par élève	60 euros	65 euros
Cotisation familiale	90 euros	100 euros

Tarifs trimestriels des cours de théâtre :

	1er élève		2ème élève		3ème élève	
	résidents	Hors commune	Résidents	Hors commune	Résidents	Hors commune
1h30 / semaine	40 euros	45 euros	35 euros	40 euros	30 euros	35 euros
2 h00 / semaine	45 euros	50 euros	40 euros	45 euros	35 euros	40 euros

Tarifs trimestriels de l'atelier d'écriture :

2h00 / semaine	25 euros
----------------	----------

Pour tous renseignements complémentaires : 06 99 40 46 81 ; contact@scenocean17.com

Scènoocéanl7

Ecole de théâtre – Atelier d'écriture

tel : 06 99 40 46 81

site internet : scenoceanl7.com

facebook / instagram : scenoceanl7

2020/2021

Planning des cours de théâtre et atelier d'écriture :

Lundi	17 h à 18 h 30 enfants
	19 h 30 à 21 h 30 adultes
mardi	17 h à 18 h 30 enfants
mercredi	10 h à 11 h 30 enfants
	14 h à 15 h 30 enfants
	15 h 30 à 17 h ados
	17 h à 19 h atelier d'écriture
Vendredi	17 h 30 à 19 h ados
	19 h à 21 h ados perfectionnement
Samedi	10 h à 12 h ados

SCENOCEAN 17

école de théâtre et atelier d'écriture : Voici la rentrée !

Eh oui, voici la rentrée, et quelle rentrée, pourtant tant attendue et souhaitée !

Je ne reviendrai pas sur ces longs mois passés, puisqu'ils sont passés !

Voici enfin le temps des rires, des jeux de scène et de diction, des improvisations... et des projets ! Nous allons de nouveau partager ces moments qui m'ont tellement manqué, bien-sûr, avec quelques précautions indispensables afin de protéger tout le monde et surtout les plus fragiles.

Alors, les locaux seront aérés pendant et entre les cours, tout ce qui pourra être touché (tables, chaises, poignées de portes, boutons électrique, sanitaires...) sera désinfecté, nous serons limités en nombre d'élèves par cours afin de respecter les distances physiques.

Il sera demandé aux élèves de se savonner les mains avant d'entrer en cours, pour cela, dans l'entrée, savon et papier essuie-main seront à disposition -ainsi que des solutions hydroalcooliques.

Collégiens, lycéens et adultes devront être masqués pour entrer dans les locaux.

Le mercredi après-midi et vendredi soir, devra être respecter le sens d'entrée et de sortie dans les locaux afin d'éviter le croisement des groupes successifs.

Cette rentrée 2020 / 2021 – et année d'ailleurs – avec son caractère particulier nous demande une adaptation et organisation particulière ! Cependant, il est indispensable de construire ! Alors, nous nous adapterons et nous positiverons cette nouvelle organisation autant dans les cours que dans les spectacles.

Je vous remercie de votre attention et de votre compréhension,

théâtralement,

Laurence